

Benoît XVI, Lettre encyclique « *Deus caritas est* » aux évêques, aux prêtres et aux diacres, aux personnes consacrées et à tous les fidèles laïcs sur l'amour chrétien, le 25 décembre 2005, Vatican, Libreria Editrice Vaticana, 2006, 96 pp.

À un an de la publication de la première Encyclique du pape Benoît XVI (janvier 2007), il est intéressant de revisiter cette lettre et de la lire à partir de la latitude à laquelle nous nous trouvons.

En quoi ce premier document du Pape pourrait bien intéresser notre terre d'Haïti brûlée par le soleil et la déforestation, ravagée par tant d'années de violences et d'instabilité ? Comment l'amour-*caritas* peut-il atteindre aujourd'hui ses habitants sans résonner de manière vide ou commerciale, comme tout ce qui s'appelle désormais « aide humanitaire » ?

Le 8 janvier 2007, le Pape Benoît, au cours du message au Corps Diplomatique, adressait des vœux « au peuple haïtien (qui) vit toujours dans une grande pauvreté et dans la violence » en souhaitant « la consolidation des institutions » afin de permettre « au peuple de devenir artisan de son propre développement, dans un climat de réconciliation et de concorde ». Ces souhaits correspondent aux exigences de la « *caritas* » et nous portent à nous demander comment l'effort de construction d'une communauté sociale et politique capable de sauvegarder la dignité de la personne humaine se conjugue avec l'absolu de l'amour de Dieu.

La Doctrine Sociale de l'Église y voit une relation très étroite dictée par la constatation-révélation que depuis toujours le Cœur de Dieu s'est penché sur la personne humaine et surtout sur les plus démunis.

L'Encyclique présente les différentes manifestations de l'amour de Dieu au cours de l'histoire.

La première partie intitulée : « L'unité de l'amour dans la création et dans l'histoire du salut » (nn. 2-18), précise « certains éléments essentiels sur l'amour que Dieu, de manière mystérieuse et gratuite offre à l'homme, de même que le lien intrinsèque de cet Amour avec la réalité de l'amour humain ». Elle examine le champ sémantique du mot « amour », champ aussi vaste et articulé que l'expérience humaine. Benoît XVI approfondit sa réflexion par rapport à deux dimensions : l'*eros* et l'*agapè*, le premier désignant l'amour « mondain » et le deuxième l'amour fondé sur la foi et modelé par elle (n. 7).

Le mot *eros* indique l'amour « ascendant », l'amour possessif et sensuel (*amor concupiscentiae*) et le mot *agapè* renvoie à l'amour « descendant »

et oblatif, du don de soi (*amor benevolentiae*). Au long des siècles ces deux formes d'amour ont été mises en contraposition, pourtant seulement « leur juste unité permet la réalisation de la véritable nature de l'amour en général » (n. 7).

L'amour de Dieu envers la création et tout spécialement envers l'homme est un *eros* entièrement *agapè* parce que gratuit et offrant le pardon. Dieu se laisse toucher par l'homme et lui montre sa sollicitude, sa tendresse dans le don de son Fils. Le Cœur transpercé sur la croix et le don de l'Eucharistie sont les signes de cette tendresse de Dieu pour l'homme. Et si l'Église, dans l'Eucharistie, devient le Corps du Christ, comme Jésus elle doit montrer sa prédilection pour la personne humaine et son bien intégral (n. 19). Ainsi la triple tâche de l'Église-Communion est : l'annonce de la Parole, la célébration des Sacrements et le service de la Charité.

La deuxième partie de l'Encyclique, portant le titre : « *Caritas*. L'exercice de l'amour de la part de l'Église en tant que 'communauté d'amour' » (nn. 19-39), réfléchit sur la qualité d'action que l'Église doit manifester par sa présence au monde et dans le monde étant elle-même lieu de communion et d'amour.

Si Benoît XVI est peut-être le premier pape à parler de l'*eros* dans un document officiel, sa pensée concernant l'action sociale de l'Église s'insère dans la lignée des encycliques sociales de ses prédécesseurs : *Rerum Novarum*, *Mater et Magistra*, *Populorum progressio*, *Laborem exercens*, *Sollicitudo rei socialis*, *Centesimus annus*. Le Pape invite à nouveau les chrétiens à s'engager dans la construction d'une société juste, dans la solidarité et l'entraide.

En effet, l'Église a le devoir et le service de répondre aux nécessités immédiates dans une situation donnée, tout en tenant compte qu'elle n'est pas un organisme d'assistance sociale. Elle collabore avec les associations de développement, avec les organismes appartenant aussi à d'autres Églises et Communautés, mais elle ne doit jamais oublier que son but n'est pas seulement de répondre à un manque, mais celui de faire croître le sens de la valeur de la dignité de la personne humaine créée à l'image de Dieu et sauvée par le sang de Jésus.

Ainsi l'Église contribue activement, mais de manière médiate, à la construction d'une société juste, grâce aussi au travail de 'purification de la raison' et la formation éthique qui permettent que « les exigences de la justice deviennent compréhensibles et politiquement réalisables » (n. 28). Elle travaille à l'« ouverture de l'intelligence et de la volonté aux exigences du bien » (n. 28) en réveillant les forces spirituelles sans lesquelles l'affirmation de la justice devient difficile.

Les critiques nietzschéennes contre la dévalorisation supposée du corps prêchée par la foi chrétienne et les critiques marxistes affirmant que les œuvres de miséricorde entretiennent la pauvreté sont invalidées par la mission propre des fidèles laïcs qui participent activement à la vie publique travaillant à promouvoir le bien commun à travers toute forme d'action économique, sociale, administrative législative, culturelle en opérant selon les valeurs de leur foi.

Toutefois pour Benoît XVI, l'œuvre de l'Église ne doit pas se confondre avec l'activité et les tâches de l'État (n. 29) à qui revient d'édifier les structures fondamentales d'une société juste. L'activité de l'Église doit rester marquée par le signe de la charité. Au n. 31 de l'encyclique, le Pape indique quelques éléments constitutifs de l'agir social chrétien, éléments qui permettent de spécifier l'activité caritative de l'Église afin qu'elle ne perde pas sa splendeur et « ne se dissolve pas dans une organisation commune d'assistance en devenant une simple variante ». Il en indique trois :

* la réponse à la nécessité immédiate de manière compétente, d'une compétence professionnelle capable de se conjuguer avec l'« attention du cœur » qui exprime humanité, la richesse de l'humanité. Le geste et le soin techniquement correct doivent s'allier à 'la formation du cœur'.

* l'indépendance de l'activité caritative chrétienne, qui ne se lie pas aux partis et aux idéologies. « Elle n'est pas au service des stratégies mondaines, mais elle est la mise en œuvre ici et maintenant de l'amour dont l'homme a constamment besoin » (31b).

* la gratuité : le chrétien ne recherche jamais à imposer sa foi, mais à témoigner de Dieu à travers la pureté et la gratuité de l'amour : « l'amour est gratuit » (31c).

L'action sociale de l'Église s'appuie donc sur des programmes élaborés en collaboration avec différentes institutions en vue de permettre la pleine réalisation non seulement des projets, mais de la totale dignité de la personne humaine. La transparence dans la gestion des financements sera une note importante pour le travail de l'Église, ainsi que les formes de bénévolat qui prennent en charge les services les plus divers, dans une solidarité totalement gratuite.

La motivation de l'agir de l'Église est l'amour de Dieu, l'amour pour Dieu qui ouvre à l'amour pour l'homme vu non seulement comme un semblable dans le besoin, mais un frère. Une telle motivation est la pointe de diamant de tout geste de charité, pointe brillante qui fait de l'activité caritative l'essence de la nature même de l'Église.

Alors même que tous les besoins seraient satisfaits, il y aurait toujours place pour la charité, écrit le Pape, parce que l'homme a toujours besoin

d'amour. S. Paul dit bien dans son hymne (1 Cor 13) que la charité est plus qu'une activité et que l'amour ne s'éteindra jamais.

Le chrétien sait que, pour ne pas humilier l'autre, il doit donner non seulement quelque chose, mais se donner lui-même, il doit être présent dans le don en tant que personne (n. 34), il doit être humble et ne jamais se sentir supérieur à l'autre. Cette attitude sera distinctive de l'action chrétienne qui ne s'arrêtera pas en fonction du temps et de la réussite, mais qui recommencera toujours, ne désespérant jamais de la personne humaine.

Ainsi le Pape nous invite à « vivre l'amour et de cette manière faire entrer la lumière dans le monde » (n. 39).

« Nous sommes le sel de la terre, nous sommes la lumière du monde » (Mt 5,13-15). Mais si le sel perd sa saveur ? Et la lumière son éclat ?

Il est important d'être sans cesse vigilants pour que notre lampe ne tombe pas sous le lit et que notre action caritative ne devienne pas vaine. Notre terre d'Haïti nous pousse à garder vive cette lumière de la charité et à ne pas nous noyer dans l'aide humanitaire qui y est déversée et qui, incapable de la féconder, semble plutôt lui enlever la couche d'humus qui lui reste : le sens de dignité, de fierté, de liberté que chaque homme porte en lui dès sa naissance.

L'attention à la personne en travaillant sans intérêts pour sa dignité et pour la construction d'une société juste est signe distinctif de l'Église, et donc de notre Église d'Haïti. Tout compromis, toute déviation, tout manque de clarté est une nouvelle blessure infligée au Cœur de Jésus, au cœur de ses frères et à leur dignité. En conséquence, toute attention à la situation du pays rendra l'Église inventive dans sa réponse, avec la capacité de créer de nouvelles structures, d'entreprendre de nouvelles initiatives, d'atteindre tout homme. Comme au temps de Julien l'Apostat, le monde cherchera à utiliser ses méthodes d'approche et à copier de l'extérieur ses structures performantes, mais il ne pourra y mettre le souffle qui les anime parce que seule l'intelligence de l'amour peut déceler la soif profonde du cœur de l'homme et l'étancher.

Sr. Luisa Dell'Orto, pse
